

PARIS, LE 03 AOUT 2020

Mise à jour du contrat de liquidité

L'Union Financière de France Banque et Kepler Cheuvreux ont signé un avenant au contrat de liquidité qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Le contrat avenant est établi suite aux évolutions de la réglementation relative aux contrats de liquidité, et en particulier la décision AMF n°2018-01 du 2 juillet 2018. Il modifie les termes du contrat initial conclu le 10 avril 2010.

La plateforme de négociation sur lesquelles les transactions, au titre du contrat de liquidité, seront effectuées est Euronext Paris.

Il est précisé, qu'en application du contrat avenant, les situations ou les conditions conduisant à sa suspension ou à sa cessation sont les suivantes :

- L'exécution du contrat est suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la Décision AMF.
- Il peut être également suspendu :
 - par l'Émetteur, dans l'hypothèse où l'Animateur n'aurait pas accompli des efforts raisonnables aux fins de remplir ses obligations quant à la liquidité des transactions et la régularité des cotations, pour une période qu'il précise ;
 - par l'Animateur, lorsque les informations portées à sa connaissance le mettent dans l'impossibilité de continuer à assurer ses obligations ;
 - par l'Animateur, lorsque les sommes dues à l'Animateur au titre de sa rémunération ne lui ont pas été réglées à la date de règlement figurant sur la facture.

Le contrat pourra être résilié dans les conditions suivantes :

- à tout moment par l'Émetteur avec un préavis de 2 jours ;
- par l'Animateur avec un préavis de 30 jours.

A la date du 31 juillet 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 7 257,36 euros
- 18 537 titres

L'UFF en quelques mots

Créée en 1968, l'Union Financière de France est une banque spécialisée dans le conseil en gestion de patrimoine, qui offre des produits et services adaptés aux clients particuliers et aux entreprises. Sa gamme de produits, construite en architecture ouverte, comprend l'immobilier, les valeurs mobilières et l'assurance vie ainsi qu'un large éventail de produits destinés aux entreprises (plan d'épargne retraite, plan d'épargne salariale, gestion de liquidités à moyen terme, etc.).

L'Union Financière de France dispose d'un réseau dense présent partout en France et est composée de plus de 1 400 salariés, dont près de 1 050 dédiés au conseil.

Au 30 juin 2020 l'Union Financière de France compte 198 000 clients, dont 178 000 particuliers et 20 000 entreprises.

Union Financière de France Banque est cotée sur Euronext Paris Compartiment B
Code Euroclear 3454
Code ISIN FR0000034548.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez prendre contact avec :

UFF

Astrid de Bréon
Directrice Générale Déléguée
Tél : 01 40 69 65 17
astrid_de-breon@uff.net

UFF

Françoise Paumelle
Directrice de la Communication
Tél : 01 40 69 63 75
francoise_paumelle@uff.net

PLEAD

Etienne Dubanchet
Relations Presse
Tél : 06 62 70 09 43
etienne.dubanchet@plead.fr